

Une voix: Asseyez-vous!
(La motion est adoptée.)

DÉFENSE NATIONALE

TRANSFERT DU CHAMP DE TIR DE LONG-BRANCH (ONT.) À WOODBRIDGE, DANS LE COMTÉ D'YORK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'ai à poser au ministre de la Défense nationale une question qui découle de l'annonce faite hier par le ministre ontarien de l'Organisation et du Développement économique portant que la Société centrale d'hypothèques et de logement a fait l'acquisition du champ de tir de Long-Branch et qu'elle a dressé des plans en vue de la construction de quelque 2,000 maisons dans la région.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'engage le député à poser directement sa question.

M. Graydon: C'est ce que je vais faire. Pour quelle date s'attend-on que l'armée évacue les champs de tir et dans quelle partie du comté d'York, près de Woodbridge, le nouveau champ sera-t-il situé?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Comme l'a dit le député de Peel, la nouvelle de cette entente a été annoncée simultanément hier par le ministre ontarien et par moi-même. Pour ce qui est de la date du transfert, de Long-Branch à l'emplacement choisi à Woodbridge, tout dépendra du moment où nous pourrons prendre possession des 1,800 acres de terrain à Woodbridge et du temps requis pour y aménager les buttes de tir, le terrain, les immeubles et ainsi de suite. Il est impossible de prédire le temps qu'il faudra car cela dépendra jusqu'à un certain point des procédures d'expropriation et de la célérité avec laquelle les quelques occupants des habitations de la région de Woodbridge évacueront les lieux. Si je me représente bien la carte de la région,—le député ne m'a pas donné avis de sa question,—je crois que le nouvel emplacement se trouve, par rapport à Woodbridge, dans la direction générale du nord-est.

LES PENSIONS

EX-MILITAIRES ATTEINTS DE TUBERCULOSE—
TÉLÉGRAMME DE TRANQUILLE (C.B.) AU
SUJET D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il a reçu un télégramme de la succursale de Tranquille de la division des anciens

combattants tuberculeux de la Légion canadienne, dans lequel elle préconise l'adoption d'une certaine mesure en matière de pensions? Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre peut-il nous dire si on donnera suite à cette demande au cours de la présente session?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune communication de ce genre. Le premier ministre reçoit un grand nombre de dépêches, mais j'irai aux renseignements quand j'aurai lu le texte de la question du député. Toutefois, quant au point de savoir si des mesures seront prises, cela relève de la politique ministérielle et celle-ci est ordinairement annoncée à la Chambre après qu'elle a été arrêtée par le Gouvernement.

PONT DU DÉTROIT DE CANSO

DEMANDE DE PRÉCISIONS AU SUJET DE LA
CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. A-t-on appelé son attention sur une nouvelle parue, le 9 juin 1951, dans le *Post-Record* de Sydney, voulant...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député devrait poser sa question sans parler de la nouvelle. Je me rends compte que cela n'est pas facile. Mais si j'autorise une question présentée de cette façon, je ne vois pas comment je pourrai empêcher les honorables députés de lire des extraits de journaux au cours des questions qu'ils posent à l'appel de l'ordre du jour.

M. Gillis: Je ne puis guère poser une question au ministre sans lui dire de quoi il s'agit. Je lui demande si l'on a appelé son attention sur une nouvelle intitulée: *On renonce au projet de construction du pont*. Le ministre veut-il préciser si l'on a renoncé à construire le pont de Canso, et s'il est vrai que les travaux d'aménagement d'une chaussée à travers le détroit de Canso vont commencer immédiatement?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps j'ai dit à la Chambre que le conseil des ingénieurs chargé par le Gouvernement d'étudier la question du pont de Canso avait été convoqué de nouveau. Je n'avais pas alors et je n'ai pas encore reçu de rapport du conseil. Je crois savoir cependant que le rapport sera présenté avant la fin de la session.